

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Relative au projet de construction sis
64/68 avenue du Général de Gaulle à
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

La convention signée est mise à la disposition du public

Elle peut être consultée :

- ✓ A la Direction du Développement Urbain et Social de la mairie de Champigny-sur-Marne
 - 15 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne

- ✓ A la Direction Urbanisme de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois
 - 1 place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont